



## **INFORMATION A LA POPULATION**

### **PROJET DE FUSION ENTRE LES COMMUNES DE BIOLEY-ORJULAZ ET D'ASSENS.**

Chère Concitoyenne, Cher Concitoyen,

Par la présente, les Municipalités ont l'avantage de vous informer sur l'état d'avancement de l'étude du projet de fusion en cours.

En effet, selon le processus exigé, le préavis d'intention (première phase), ainsi que la convention (deuxième phase), furent présentés et adoptés par les deux assemblées législatives, respectivement, en décembre 2018 et juin 2019.

Au vu de ces résultats positifs, la dernière étape réservée à la votation populaire est désormais fixée au 24 novembre 2019.

C'est pourquoi et afin de vous prononcer en toutes connaissances de cause sur ce projet de grande importance pour nos deux villages, un débat public, au cours duquel vous pourrez poser spontanément vos questions, est agendé le :

**MARDI 5 NOVEMBRE 2019 À 19H30, À LA MAISON VILLAGEOISE DE BIOLEY-ORJULAZ.**

Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Mettraux, Monsieur le Préfet Pascal Dessauges, des représentants de l'Etat et des communes, Madame Amélie Ramoni, Juriste, ainsi que les membres des deux Municipalités prendront part aux débats.

Par cette démarche, nous espérons apporter toute la lumière à ce projet de fusion.

D'autre part, afin de traiter vos questions de manière précise, vous avez la possibilité de les adresser par courrier postal ou électronique aux greffes communaux jusqu'au 1er novembre, dernier délai.

Dans l'attente et l'heureuse perspective de vous rencontrer, recevez, Chère Concitoyenne, Cher Concitoyen, nos meilleures et respectueuses salutations.

Les Municipalités

Septembre 2019